

## **COMPTE RENDU – Registre 1 - Actes communicables Réunion CCAS du 8 septembre 2022**

**Membres présents :** Laurent FAVREAU, Stéphanie MARTINEAU, Pierre CASSARD, Francine DUSILLOL, Bernadette SELIN, Marie-Madeleine BERNARD, Marcel GIRAUDEAU, Marie-Annick SAUPIN, Nicole BECAUD

**Membres absents excusés :** Frédéric HERAUD (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU), Louissette OUVRARD (pouvoir à Laurent FAVREAU), Isabelle THAREAU-GUEYE, Dominique GARNIER (pouvoir à Pierre CASSARD).

### **ACTION SOCIALE**

#### **1- Subvention aux associations**

Monsieur le Président propose à la commission de verser une subvention aux associations suivantes ayant fait une demande de subvention par courrier.

Les années passées, le CCAS versait les montants suivants :

- Secours catholique : 1 000 €
- Banque alimentaire : 1 000 €
- Mirana : 600 €
- Savena : 600 €
- Amicale des résidents : 3 500 € en 2021 (cette somme exceptionnelle a permis de recevoir des animations 1 fois par mois à l'EHPAD pour apporter de la gaieté aux résidents) et 1000 € les années précédentes
- Téléthon : 200 €

Le Secours catholique propose le FraternalBus qui est un camping-car aménagé pour recevoir les gens recevant l'aide alimentaire. L'objectif pour le Secours Catholique est d'aller à la rencontre des personnes isolées et créer du lien, entre elles et avec elles. Le FraternalBus a déjà été présent sur la commune plusieurs fois et devrait se présenter 1 fois par mois.

Le CCAS valide les montants proposés sauf pour la subvention de l'Amicale des Résidents à qui il sera accordé la somme de 1 500 €.

**Décision du CCAS :** *vote favorable à l'unanimité des votants*

#### **2- Versement de subvention aux écoles Venansaltaises**

Monsieur le Président rappelle à la commission administrative qu'il est de tradition pour le CCAS de verser une subvention aux écoles de Venansault.

L'objectif de la subvention versée par le CCAS aux écoles est d'animer une action générale de prévention et de développement sociale sur son territoire.

Les années passées, le CCAS versait 2.70 € par élève à chaque école, pour cette année si le montant reste à l'identique cela représente :

- Ecole maternelle Le Sableau :  $2.70 \times 83 = 224.10$  €
- Ecole élémentaire La Fontaine :  $2.70 \times 159 = 429.30$  €
- Ecole Louis Chaigne :  $2.70 \times 251 = 677.70$  €

Il est demandé aux écoles d'exposer leurs projets pour pouvoir bénéficier du versement de la subvention :

- L'école privée Louis Chaigne a constitué un projet autour de l'art. Le théâtre sera une activité proposée et les élèves de CE2-CM1-CM2 assisteraient à des pièces de théâtre alors que les élèves des autres classes iraient au cinéma dans le cadre du dispositif « Ecole et cinéma ».
- L'école élémentaire La Fontaine a aussi un projet théâtre en lien avec l'axe « développer la maîtrise du langage oral » et l'axe « devenir des citoyens éclairés et cultivés ».

**Décision du CCAS :** *vote favorable à l'unanimité des votants*

### **3 – Présentation du projet Parcours de Vie**

L'atelier Vignault et Faure a présenté un projet lors d'une réunion de la commission Parcours de Vie du 13/06/2022, qu'il convient de présenter également aux membres du CCAS.

L'objectif de l'aménagement de ce quartier est de pouvoir accompagner les habitants dans le parcours de leur vie et en fonction de leurs besoins. Prioritairement ce quartier est axé pour accueillir des personnes avec un âge avancé, mais pas seulement. Nous souhaitons aussi proposer de l'habitat inclusif et mixer la population de ce quartier pour y apporter de la vie.

Ce projet se déroulera en plusieurs phases qui passeront par une procédure administrative importante, de la démolition et de la construction.

Différents types de structures seront présentes dans ce projet afin de construire environ 77 logements, en lieu et place des logements du Val Fleuri, qui pourraient accueillir entre 100 et 150 personnes :

- Création d'une épicerie solidaire ou relocalisation de la banque alimentaire dans des locaux adaptés en fonction de l'évolution de la banque alimentaire.
- Remise aux normes de la cuisine et de la lingerie de l'EHPAD afin d'apporter des équipements adaptés aux besoins de l'EHPAD ; ces services seront ouverts à la population.
- Création de deux maisons d'hébergement pour couple attenantes à l'EHPAD afin d'accueillir une personne dépendante qui serait en lien direct avec l'EHPAD et le conjoint autonome qui vivrait sa vie sans avoir recours aux services de l'EHPAD.
- Construction de 49 maisons individuelles (T2 et T2 duplex) pour des personnes valides, indépendantes, seules ou en couple, des jeunes couples pourront aussi être logés sur ce type de structure afin de créer de la mixité et de l'entraide.
- Construction d'un bâtiment de 14 appartements (T2) avec un espace partagé pour des personnes valides, indépendantes, seules ou en couple mais avec un besoin de partage tel que ce que l'on trouve dans l'habitat inclusif.
- Construction de deux bâtiments qui se composeraient de 14 logements (T1, T2) et de deux espaces partagés. Nous y accueillerons des personnes seules souhaitant une mise en commun des usages quotidiens. Cela pourra être des étudiants, des saisonniers, des commerciaux, ...

En complément de ces logements, il y aura un logement d'urgence, un logement à destination du concierge de ce quartier et une maison commune qui s'apparentera à une maison de quartier avec la présence d'une personne ressource pour les habitants.

Quelques points tels que l'emplacement de l'épicerie solidaire, de l'EHPA, des WC communs, des places de stationnement et quelques garages sont à revoir.

Mme SELIN interpelle M. Le Président quant aux financements relatifs à ce projet. M. Le Président évoque la possibilité de faire un appel à candidature afin que plusieurs bailleurs sociaux ou autres organismes candidatent. Le CCAS pourrait rester propriétaire de quelques logements afin de garder la main sur l'accompagnement des personnes de la commune. Le projet a été présenté au Conseil Départemental et à Vendée Habitat le 13 juillet dernier pour une 1ère prise de contact et nous avons répondu à un appel à candidature du Département sur l'habitat inclusif et l'aide à la vie partagée.

Mme SAUPIN s'interroge sur la place de la MAM et de la halte-garderie dans ce projet. M. Le Président explique que la halte-garderie, compétence de la Roche Agglomération, va quitter le quartier pour s'implanter dans un bâtiment neuf à l'entrée de la Roche-sur-Yon du côté de Venansault. La capacité de la garderie sera de 80 places pour permettre l'accueil des enfants de Venansault – Landeronde – Aubigny et Les Clouzeaux. La MAM pourrait être intégrée dans le projet comme cela a été vu lors des visites du 13 mai dernier sur d'autres communes pour mixer toutes les générations.

#### **4 - Versement d'une aide aux personnes hébergeant des Ukrainiens**

Lors de la précédente réunion CCAS du 5 juillet 2022, il avait été évoqué le fait de pouvoir aider financièrement les personnes qui hébergent les Ukrainiens sur la commune par rapport aux charges supplémentaires liées à cet accueil tel que l'eau, les ordures ménagères, l'électricité ou le gaz.

Les personnes hébergeant nous ont fait parvenir un estimatif plus précis des dépenses supplémentaires qui s'élèverait à environ entre 55 et 60 € par mois et par personne.

M. le Président propose de verser 40 € par mois et par personne accueillie de mars à juillet 2022 car certains Ukrainiens ont trouvé du travail.

Une prise en charge par le CCAS de la carte d'abonnement à Impuls'yon de l'un des enfants est également proposée pour un montant de 145.20 € afin de lui permettre de se rendre au collège à La Roche-sur-Yon.

**Décision du CCAS :** *vote favorable à l'unanimité des votants*

#### **5 - Questions diverses**

Argent de poche : un récapitulatif sera fait lors de la prochaine réunion de CCAS. La saison a été positive.

### **EHPAD**

#### **1- Transfert de compétences vers la Roche Agglomération**

M. Le Président informe les membres du CCAS de l'avancée des travaux et de la date effective du transfert de compétences vers la Roche-sur-Yon Agglomération. Initialement le transfert était prévu au 01/01/2023 et est reporté au 01/01/2024 afin de réussir à harmoniser les pratiques de chaque EHPAD et à gagner en efficacité.

M. CASSARD évoque la convention signée avec la Génétouze pour savoir ce qu'il va en advenir. Sonia LAUTRU évoquera ce questionnement auprès de la direction du CIAS.

Mme SELIN interpelle sur le prix de journée que payent les résidents. M. Le Président explique que les prix seront lissés sur plusieurs années.

## **2- Suppression du RI au-delà de 30 jours**

Monsieur le Président demande à la commission administrative de modifier la délibération prise lors du CCAS du 2 juillet 2018 étant donné que l'assurance statutaire ne rembourse pas les indemnités versées lors des congés maladie pour maladie professionnelle ou accident de service. L'objectif de la délibération est de figer les modalités de versement de ces indemnités aux agents placés en congé maladie à la date de la délibération.

Il est proposé de délibérer en :

- maintenant le versement du régime indemnitaire aux agents pendant les 30 premiers jours consécutifs d'arrêt de travail quelle que soit la nature de l'arrêt et de le suspendre dès le 31<sup>ème</sup> jour.
- versant le régime indemnitaire au prorata du temps de travail en cas de reprise à temps partiel thérapeutique.

**Décision du CCAS :** *vote favorable à l'unanimité des votants*

## **3- Décision modificative au budget : ajustement compte à compte**

Monsieur Le Président informe la Commission Administrative qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires concernant divers comptes approvisionnés. Il est proposé de modifier le budget tel que défini dans le document ci-joint.

**Décision du CCAS :** *vote favorable à l'unanimité des votants*

## **4- Décision modificative au budget : augmentation crédit ARS**

Monsieur Le Président informe la Commission Administrative qu'il est nécessaire d'ajuster le budget par rapport à la dotation soins accordée par les services de l'ARS et de procéder à des ajustements budgétaires concernant divers comptes approvisionnés. Il est proposé de modifier le budget tel que défini dans l'annexe ci jointe.

**Décision du CCAS :** *vote favorable à l'unanimité des votants*

## **5- Questions diverses**

La saison 2022 s'est bien passée. Le personnel recruté a su trouver sa place au sein de l'EHPAD et a fait le travail demandé. Nous les remercions de leur aide.

Des difficultés de personnel arrivent après l'été, démission d'une infirmière, départ d'un agent pour entrer en école d'AS, différentes interventions chirurgicales chez les agents ..., le recrutement est de plus en plus complexe à tous les niveaux.

Des difficultés de trésorerie se font ressentir actuellement. M. Le Président sollicite un rendez-vous avec M. Le Trésorier afin de trouver des solutions.

**Prochaine réunion le mardi 18 octobre à 20h00.**